

République Française
Département : Aude
Arrondissement : Carcassonne
ALZONNE - Commune

Séance du lundi 20 avril 2026

Délibération N° DE_2026_034

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
19	17	17
Date de la convocation : 14/04/2026		
Pour	Contre	Abstention
17	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt avril deux mille vingt-six, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie d'Alzonne), sous la présidence de Régis BANQUET.

Présents : Régis BANQUET Henri BONNAFOUS
Nathalie ENCINAS Thibault FORT Bernard GIEULES
Cyril GILLIS Anaïs JEANET Christelle LOGEAS Jean
LOPEZ Céline MEINIER Jérémie RAMON Gérard
RUMEAU Florence CROUZAT Morgan GUIRAUD
Aurélien HAMZAOUI Gilles SALLES Marion VACHET

Représentés :

Absents et Excusés : Carole CAHUZAC Caroline
RAYNAUD

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Henri BONNAFOUS est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Vote du budget principal

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2026 de la Commune COMMUNE D'ALZONNE,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 : L'adoption du budget de la Commune COMMUNE D'ALZONNE pour l'année 2026 présenté par son Maire, Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : **4 780 152,82€**

En dépenses à la somme de : **4 780 152,82€**

ARTICLE 2 : D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT DÉPENSES : 2 456 120,82€

SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES : 2 456 120,82€

SECTION D'INVESTISSEMENT DÉPENSES : 2 324 032,00€

SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES : 2 324 032,00€

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Régis BANQUET
Président de séance

Henri BONNAFOUS
Secrétaire de séance